

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 mai 2025 à 17h30 du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue à l'hôtel de ville situé au 2, rue du Village à Arundel.

Lors de l'ouverture de cette séance sont présents :

Mesdames les conseillères Carole Brandt et Tamara Rathwell, et messieurs les conseillers Richard E. Dubeau, Jonathan Morgan, Danny Paré et Marc Poirier. Le Directeur général et greffier-trésorier, Philip Toone, est également présent. La mairesse, Pascale Blais, est absente.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Danny Paré, maire suppléant et président de la séance, constate le quorum, confirme que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du Code municipal du Québec, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance. Il est 17h31.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour

2025-05-081 Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 3. PÉRIODE DE QUESTIONS
 4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 4.1 Ressources humaines
 5. LEVÉE DE LA SÉANCE
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

4.1 Ressources humaines

CONSIDÉRANT les raisons énumérées par le Directeur général dans une lettre à remettre à l'employé portant la matricule 63;

CONSIDÉRANT la suspension de l'employé ordonnée en décembre 2024 pour une période de 5 jours de travail sans solde;

2025-05-082 Il est **PROPOSÉ** par la conseillère Tamara Rathwell et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de:

SUSPENDRE l'employé portant la matricule 63 pour une période de 10 jours de travail sans solde débutant le 9 juin 2025.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-05-083 Il est proposé par le conseiller Marc Poirier et résolu:

QUE la séance soit levée à 17h47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Danny Paré, maire suppléant
(S) Philip Toone, Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je soussigné, Philip Toone, Directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité du Canton d'Arundel, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

(S) Philip Toone, Directeur général/Greffier-trésorier

Je soussignée, Pascale Blais, mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(S) Pascale Blais, mairesse